



Abus de confiance dans le corps médical

Par **JEAN GILLES**, le **21/01/2011** à **12:38**

Bonjour, rnaujourd'hui je vais vous parler d'une amie qui travail dans le milieu hospitalier. Cette personne s'est fait opérer dans l'hopital ou elle travaille. elle es infirmière depuis de nombreuses années et a voulu faire une "totale". Malheureusement les choses ne se sont pas déroulées dans le bon sens. rn trois jours après sa sortie d'hopital, une douleur atroce l'a conduite aux urgences près de chez elle. A la suite de cela, le compte-rendu du certificat médical indique une erreur dans l'opération qu'elle a subit. rn Elle voudrait porter plainte contre l'hopital, mais a peur des représailles car elle travaille dans celui-ci. rn elle souhaite entrer en contact avec un Avocat, car aujourd'hui son état de santé ne fait que se dégrader. rn elle habite à Paris mais n'a jamais eu affaire à un Avocat. rn elle sait que cela va être difficile, mais elle est prête à aller jusqu'au bout. rn pouvez-vous me donnerr les coordonnées d'un Avocat qui pourrait bien la défendre. elle sait que pour attaquer le corps Médical il faut avoir des preuves. Les preuves elle les a. Merci

Par **xavlaw**, le **03/02/2011** à **21:17**

De fait, il faut distinguer selon que l'intervention est intervenue (ou non) dans un hopital public. Si c'est le cas, on se trouve a priori devant un litige de droit administratif. rn rn En tout état de cause, il sera nécessaire de solliciter une expertise judiciaire ou d'en passer par un recours auprès de la CRCI. rn rn Demeurant à votre disposition, rn rn Cordialement rn rn Xavier DAUSSE rn Avocat

Par **JEAN GILLES**, le **03/02/2011** à **22:14**

Bonsoir, rnje vous remercie de m'avoir répondu. rnSi vous exercez sur Paris, j'aimerais savoir si je peux donner vos coordonnées à mon amie afin de vous contacter directement. Je ne suis pas très au courant des procédures, et ne peut lui expliquer la définition de "Procédure Administratif". elle est prête à se défendre pour tout le préjudice qu'elle est en train de subir.rnMerci

Par **xavlaw**, le **03/02/2011 à 22:26**

Bien volontiers.rnrnElle trouvera mes coordonnées complètes dans l'annuaire des avocats de paris sur Internet.rnrnCordialement